

PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
-:-:-:-:-

DECRET N° 83/II62 /du 23/I2/I983
portant nomination de Monsieur
DIRAT Pierre-Abel, en qualité
de Directeur du Quotidien MWETI.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant ~~amendement~~ de
l'article 47 de la Constitution ;

Vu le Décret n°82/217 du 5 Mars 1982 portant attributions
et Réorganisation du Ministère de l'Information et des Postes et
Télécommunications ;

Vu le Décret n°79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°80/644 du 28/12/80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret
n°80/644 susvisé ;

Vu le Décret n°83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur DIRAT Pierre-Abel, Attaché des Services de
l'Information de 4° échelon, est nommé Directeur du Quotidien MWETI.

Article 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires
au présent décret.

.../...

Article 3. - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Fait à Brazzaville, le

23 Décembre 1983

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de l'Information,
des Postes et Télécommunications,

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.

Daniel A B I B I.

X